



## Projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac

Mémoire présenté par



CONSEIL DE LA  
PREMIÈRE NATION DES INNUS

ESSIPIT

Au

Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE)

Le 9 nissi-pishimu (mai) 2024

N/Réf. : X4613

# TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
1. Présentation de notre Première Nation et du Nitassinan	3
2. Le projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac	5
2.1 Impacts du projet sur nos droits	5
2.2 Retombées potentielles du projet	6
2.3 Préoccupations à l'égard de certains intérêts	6

## Préambule

La Première Nation des Innus Essipit détient des droits ancestraux, incluant un titre aborigène, sur le Nitassinan qui signifie *Notre territoire* en innu-aimun (langue innue). Le Nitassinan est une réalité historique sous-jacente à toutes formes d'occupation ou d'affectation du territoire déployées depuis les premiers contacts avec les Européens jusqu'à aujourd'hui. Le Nitassinan implique ainsi des réalités juridiques et politiques particulières pour notre Première Nation, car nos droits ancestraux, y compris notre titre, n'ont jamais été éteints ou cédés d'une quelconque manière.

Tout projet proposé sur notre Nitassinan doit faire l'objet d'une consultation formelle de la part du gouvernement afin d'assurer la protection de nos droits et intérêts et d'atténuer les impacts éventuels d'un projet sur ceux-ci. Lorsque nous le jugeons nécessaire et intéressant, nous entrons en relation avec l'initiateur d'un projet afin de convenir de mesures favorisant le développement économique et social de nos membres ainsi que la mise en valeur de notre patrimoine et de notre culture.

Notre Première Nation fait partie de la grande Nation innue. Nous sommes signataires depuis 2004 d'une Entente de principe d'ordre général (EPOG) avec les gouvernements du Canada et du Québec dans le cadre d'un processus de négociations territoriales devant conduire à un traité<sup>1</sup>. La reconnaissance de nos droits et de notre titre fait partie du traité actuellement en négociation. Celui-ci décrira les effets et modalités d'exercice des droits ancestraux, et du titre et des droits à l'autonomie gouvernementale et à l'autodétermination, sur notre territoire ancestral, le Nitassinan. Le projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac se situe, selon l'EPOG, sur le Nitassinan d'Essipit.

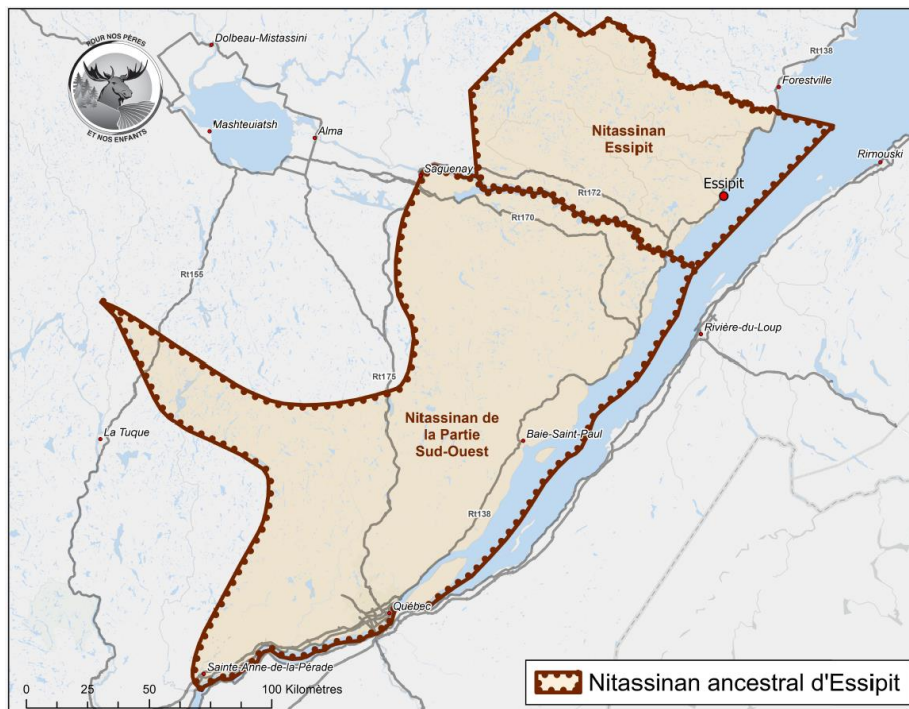
---

<sup>1</sup> Les Premières Nations de Mashteuiatsh, Pessamit et Nutashkuan, étaient également signataires de l'EPOG. La négociation du traité se poursuit actuellement avec les Premières Nations de Mashteuiatsh, Essipit et Nutashkuan.

## 1. Présentation de notre Première Nation et du Nitassinan

Les Essipiunnuat (ou Innus d'Essipit) étaient autrefois appelés Montagnais des Escoumins. La réserve innue d'Essipit (Esh Shipu, qui signifie « rivière aux coquillages »), dont le chef est M. Martin Dufour, est située sur La Haute-Côte-Nord du Saint-Laurent, près de la municipalité des Escoumins, à environ 40 km à l'est de Tadoussac. En mars 2024, le nombre de membres de notre population s'élève à 2 019 membres, dont 12,8 % demeurent sur le territoire de la communauté (258), alors que la grande majorité vit hors communauté (1761 membres pour 87,2 %), principalement en Haute-Côte-Nord, dans la région de la Capitale-Nationale et au Saguenay.

Malgré la faible superficie de la réserve (86,5 ha), Essipit occupe une place importante parmi les quelque 26 832 Innus du Québec, notamment par son esprit entrepreneurial, tant sur le plan du développement communautaire que celui de partenariats variés avec les acteurs régionaux. Notre Nitassinan, comme décrit dans l'EPOG, couvre une superficie totale d'environ 8 400 km<sup>2</sup> si on inclut la partie maritime (estuaire et fjord). Il se situe au nord-est de la rivière Saguenay et est bordé à l'est par la rivière Ste-Anne-de-Portneuf. À ce territoire, s'ajoute la partie sud-ouest d'une superficie de 21 106 km<sup>2</sup>, un territoire ancestral commun partagé entre Essipit, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (Mashteuiatsh) et celle des Pessamiulnutsh (Pessamit).



Le Nitassinan est en lien direct avec notre identité, car c'est à travers lui que le processus de transmission culturelle se réalise de génération en génération. Ce dernier est porteur de notre histoire, et ce depuis des millénaires. Situé à la croisée d'importants axes fluviaux de communication, que sont le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay, il fut, depuis la période préhistorique jusqu'à l'ouverture du territoire à la colonisation au 19<sup>e</sup> siècle, un haut lieu stratégique de commerce et d'échange entre plusieurs Premières Nations et peuples d'origines européennes. Cependant, depuis l'ouverture du Nitassinan à la colonisation, puis à l'industrie forestière et à la villégiature, ce territoire traditionnel a été considérablement réduit et fragmenté.

Bien que nous ayons dû nous adapter à ces changements sociohistoriques, nous maintenons toujours un lien fort avec notre Nitassinan par nos entreprises récréotouristiques (pourvoiries, hébergement, croisières d'observation des mammifères marins, excursions en kayak de mer, etc.) et commerciales (pêches aux crabes et aux oursins, transformation, mise en marché et restauration, énergie éolienne, etc.).

## 2. Le projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac

Nous avons eu plusieurs occasions d'échanger avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ainsi qu'avec la SÉPAQ sur le projet de parc national. Ces échanges se sont réalisés dans le cadre du processus de consultation autochtone. Nous avons pu par ce processus de consultation commenter, préalablement à leur diffusion, certains documents<sup>2</sup> soumis à la consultation publique. Voici les commentaires suivants qu'il nous fait plaisir de soumettre à la Commission d'enquête du BAPE.

### 2.1 Impacts du projet sur nos droits

Selon les informations dont nous disposons, les territoires concernés par le projet du parc national des Dunes-de-Tadoussac ne font pas l'objet de pratiques innu-aitun, soit les différentes activités d'occupation (camp et abris) et d'utilisation du territoire à des fins de chasse, pêche, piégeage et cueillette. Ces pratiques constituent une partie importante de nos droits ancestraux.

Nous réalisons le suivi des activités de nos membres, appelé suivi innu-aitun, auprès de nos membres selon un processus balisé (entrevues, cartographies, statistiques, etc.). Le suivi innu-aitun a été amorcé en 2009 et s'est effectué en grande partie auprès des membres résidents de notre communauté et des membres habitant dans les municipalités voisines. Tel que mentionné précédemment, il n'y a pas de pratiques innu-aitun documentées dans les limites projetées du projet de parc national.

Ceci ne signifie pas qu'il n'y ait jamais eu de telles pratiques de manière contemporaine (20<sup>e</sup> siècle), voire récente, d'autant plus que le nombre de membres de notre Première Nation s'est accru de manière significative au cours des 10 dernières années compte tenu de jugements et d'inscriptions récentes pour corriger des injustices basées sur le sexe (femmes et descendants ayant perdu ou n'ayant jamais eu leur statut). Un suivi innu-aitun exhaustif et à jour nous communiquerait potentiellement des informations différentes sur la fréquentation du territoire touché par le projet de parc.

Les pratiques documentées à proximité du projet de parc se réalisent au niveau du fleuve (chasse aux oiseaux migrateurs et aux phoques, pêche ou cueillette des produits de la mer). Ces activités se déroulent à l'intérieur du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent tel que cela est convenu.

---

<sup>2</sup> PR3 – Consultation publique sur le projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac (document d'information 2024)  
PR3.1 – Projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac, à la rencontre de la terre, de la mer et du ciel (État des connaissances 2024)

**Notre Première Nation n’appréhende pas d’impacts négatifs significatifs sur l’exercice des droits de pratique innu-aitun de nos membres et appuie la préservation et la protection des composantes naturelles (biodiversité) et culturelles touchées par le projet de parc.**

## 2.2 Retombées potentielles du projet

Le site des dunes de Tadoussac, intégré au secteur de Tadoussac et du Saguenay, fait partie du patrimoine culturel et historique de notre Première Nation et de manière plus générale de la Nation innue. Dans le cadre des échanges avec le MELCCFP et la SÉPAQ sur le concept d’aménagement du parc et les éventuelles activités récréatives et éducatives pouvant y être offertes, nous avons mutuellement vu une opportunité pour faire connaître et mettre en valeur la culture de notre Première Nation. Il s’agit d’une première occasion en la matière pour notre Première Nation, car de tels échanges n’avaient jamais eu lieu par le passé dans le cadre de la création du parc national du Fjord-du-Saguenay, du parc national des Monts-Valin, ni du parc marin du Saguenay—Saint-Laurent (PMSSL). Concernant le PMSSL, une entente est intervenue récemment (novembre 2023) entre Parcs Canada et notre Première Nation pour déployer un projet avec nos gardiens du territoire. Ce projet vise plusieurs objectifs dont certains touchent à la sensibilisation culturelle et au partage des savoirs ancestraux auprès des employés et des visiteurs du parc. Le projet de traité en négociation avec les gouvernements du Canada et du Québec prévoit aussi certaines dispositions quant à la mise en valeur de la culture et l’encadrement de la pratique innu-aitun à l’intérieur du PMSSL.

Des discussions préliminaires ont eu lieu entre Essipit, le MELCCFP et la SÉPAQ sur différentes approches d’interprétation et d’éducation et sur la possibilité d’intégrer un site particulier au concept d’aménagement du parc pour favoriser la transmission culturelle dans un cadre représentatif de la culture innue. Ces discussions se poursuivront si le projet de parc national est autorisé par le gouvernement.

**Notre Première Nation considère donc de manière positive le projet de parc national, tant pour les relations développées à date avec le MELCCFP et la SÉPAQ, que pour une opportunité de mise en valeur du patrimoine et de la culture innue qui pourrait se matérialiser d’ici quelques années dans un endroit hautement symbolique.**

## 2.3 Préoccupations à l’égard de certains intérêts

Notre Première Nation est propriétaire du camping Tadoussac sous la dénomination commerciale « Les Entreprises Essipit ». Ce camping dispose de 193 emplacements pour tentes et véhicules récréatifs, de 5 sites de prêts-à-camper et de 3 chalets. Le projet de parc national avec l’hébergement annoncé est préoccupant (60 sites de camping – 40 avec services et 20 sans services; 15 sites de prêts-à-camper; une zone « Vanlife » dédiée aux petits véhicules récréatifs autonomes – 15 à 20 véhicules).

Nous avons émis de telles préoccupations, comme bien d'autres intervenants en hébergement commercial de Tadoussac, lors des audiences tenues en 2013 lors des modifications proposées aux limites du parc national du Fjord-du-Saguenay. L'inclusion du secteur des Dunes ainsi que l'offre d'hébergement étaient alors prévues à ce projet de modifications, mais elles ont été retirées de la proposition finale de ce projet.

Nous avons à nouveau émis nos préoccupations quant à l'offre d'hébergement proposée au MELCCFP et à la SÉPAQ lors des rencontres de consultation autochtone sur le présent projet. Il nous a été mentionné qu'un parc national avait pour effet d'accroître la demande d'hébergement sur l'offre existante d'une région donnée (Charlevoix) avec, preuve à l'appui, le témoignage vidéo d'un détenteur de camping à Baie-Saint-Paul. Nous avons également suivi la première partie des audiences pour le projet des Dunes et pu échanger avec certains intervenants locaux et nous constatons et partageons les préoccupations à l'égard de la concurrence qu'exercerait la SÉPAQ sur l'offre déjà existante d'hébergement à Tadoussac et à proximité. La Commission d'enquête a échangé avec la SÉPAQ sur les effets économiques (retombées/impacts) de la proximité de parcs nationaux de milieux urbanisés et déjà desservis en hébergement. Peu de cas ont été mentionnés et détaillés. Une étude économique est également disponible dans la documentation du projet, mais celle-ci ne porte que sur les retombées économiques directes, indirectes et induites évaluées pour le projet à partir de modélisations. À moins de nous avoir échappés lors des échanges en première partie des audiences, nous ne croyons pas que la SÉPAQ dispose pour le projet des Dunes, ou d'autres projets de parcs nationaux au Québec, d'études portant sur les impacts économiques de l'offre d'hébergement des installations de la SÉPAQ sur l'offre préexistante dans le milieu d'insertion, surtout lorsque le projet de parc est situé à proximité de milieux desservis.

Nous présentons ici-bas les statistiques du taux d'occupation du Camping Tadoussac de 2017 à 2023.

Camping Tadoussac	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Taux moyen d'occupation/jour ouvert sur la saison
2017	N/A	26,08	58,45	69,45	20,75	N/D
2018	N/A	25,89	65,33	37,45	20,65	N/D
2019	17,35	32,82	71,58	79,36	20,75	N/D
2020	N/A	24,93	71,58	79,36	34,3	47,08
2021	N/A	32,02	90,7	95	50,74	55,27
2022	19,01	24,93	94,92	93,03	79,36	77,35
2023	11,07	28,30	62,32	63,53	36,09	74,61

N/A : aucun jour ouvert durant le mois; N/D : taux moyen non disponible

Hormis les années postpandémiques 2021 et 2022, alors que les Québécois ont redécouvert les différentes régions du Québec lors de leurs vacances estivales, nous constatons que le taux d'occupation du Camping Tadoussac n'a jamais atteint son plein potentiel, ce qui nous fait craindre fortement la concurrence de l'hébergement proposé au parc des Dunes, cette concurrence étant particulièrement redoutée compte tenu des moyens de promotion/marketing du réseau des parcs; moyens que les intervenants privés peuvent difficilement déployer.

Nous faisons donc les recommandations suivantes à la Commission d'enquête dans l'éventualité où le projet serait autorisé par le gouvernement :

- \* Demander à la SÉPAQ de réaliser une étude sur les taux d'occupation des différents hébergements offerts à Tadoussac (et la région avoisinante) pendant au moins trois ans durant la phase de construction du parc afin d'établir un état de référence.
- \* Demander à la SÉPAQ de déployer le concept d'aménagement (volet hébergement) du parc par phases, étalées sur quelques années et conditionnelles aux conclusions de la poursuite d'une étude sur les taux d'occupation des différents hébergements offerts à Tadoussac (et la région avoisinante). Ces phases pourraient par exemple être un certain nombre de sites de camping (avec ou sans services), l'ajout ultérieur de sites, l'ajout ultérieur des prêts-à-camper, le développement du site Vanlife.
- \* Dans la mesure où il s'il s'avère que l'offre d'hébergement de la SÉPAQ à des répercussions négatives sur les activités des intervenants privés en hébergement commercial, demander à la SÉPAQ de mettre en place un processus formel de discussions avec ces derniers ayant pour objectif d'identifier des mesures d'atténuation ou de compensation.